## Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 28 décembre 2023 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour la Guadeloupe.

## **VENTES**

FCI01576



## **AVIS DETAILLE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE**

A la requête de :

Monsieur Arnaud, Roger, Alfred

Né le 20 septembre 1973 à BOULOGNE s/ MER (62200),

Madame Stéphanie, Annie, Brigitte ROUSSEL épouse GHYS, Née le 19 juillet 1976 à BOULOGNE s/ MER (62200)

Demeurant 140, Avenue du Vieux Mas, 83700 SAINT-RAPHAEL

Ayant pour avocat constitué la SELARL CQFD AVOCATS,

Représentée par Maître Jan-Marc FERLY,

Avocat au Barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, 3 quai Ferdinand de Lesseps, 97110 POINTE A PITRE, T 05.90.21.18.18, F 05.90.21.18.20

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur surenchère devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de POINTE A PITRE, siégeant au Palais de Justice de ladite ville, 16 Rue Dugommier, 97110 POINTE A PITRE, le Jeudi 22 février 2024 à 10 heures 00, avec une mise à prix de CENT TREIZE MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (113.520 €) du bien immobilier dont la désignation suit

Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de SAINT-FRANÇOIS (97118) dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence Karukera » au lieudit Pointe des Châteaux et cadastré sous les relations suivantes : AO 132, Lot numéro cinquanteneuf (59), un logement jumelé et 689/100000èmes des parties communes, savoir une maison individuelle jumelée sur simple rez-de-chaussée, comprenant une cuisine, un dégagement, deux galeries, une salle d'eau/wc, deux chambres avec placards, un séjour avec placards, une piscine et les 183/100000èmes des parties communes générales sur une parcelle de

Et tels que ledit biens et droits immobilers qui récèdent se rours il minuible liers qui précèdent se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances, et immeubles par destination, servitude pouvant y être attachée et mi-toyenneté, sans aucune exception ni ré-

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthé lemy, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Tout intéressé peut prendre communication du Cahier des Conditions de Vente au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de POINTE A PITRE, 16 rue Dugommier, 97110 POINTE A PITRE.

Aucune visite des lieux ne sera organi-

sée. Fait à POINTE A PITRE, le 15 janvier

Jan-Marc FERLY, Avocat à la Cour

FCI01577



## **AVIS SIMPLIFIE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE**

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de POINTE A PITRE, siégeant au Palais de Justice de ladite ville, 16 Rue Dugommier, 97110 POINTE A

Jeudi 22 février 2024 à 10 heures 00 Il sera procédé à la vente aux enchères

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur surenchère du bien immobilier dont la désignation suit:
Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de SAINT-FRANÇOIS (97118) dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence Karukera » au lieudit Pointe des Châteaux et cadastré sous les relations suivantes : AO 132, Lot numéro cinquante-neuf (59), un logement jumelé et 689/10000èmes des parties communes, savoir une maison indivites communes.

ties communes, savoir une maison indivi-duelle jumelée sur simple rez-de-chaus-sée, comprenant une cuisine, un dégagement, deux galeries, une salle d'eau/wc, deux chambres avec placards, un séjour avec placards, une piscine et les 183/100000èmes des parties communes

générales sur une parcelle de 303m². Et tels que ledit biens et droits immobilers qui précèdent se poursuivent et com-jurgeur précèdent se poursuivent et com-portent, avec toutes leurs aisances, dé-pendances, et immeubles par destination, servitude pouvant y être attachée et mi-toyenneté, sans aucune exception ni ré-

Les enchères seront ouvertes avec une mise à prix de CENT TREIZE MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (113.520 €). Elles ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de la Guade-

loupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.
Tout intéressé peut prendre communication du Cahier des Conditions de Vente au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de POINTE A PITRE, 16 Rue Du-gommier, 97110 POINTE A PITRE.

Aucune visite des lieux ne sera organi-

sée. Fait à POINTE A PITRE, le 15 janvier

Jan-Marc FERLY Avocat à la Cour Associé Gérant

Notre mail: contact@leprobant.fr

Notre téléphone : 0590 22 24 39

Une annonce

légale à

publier en

**Guadeloupe?** 

Simple Facile

**Paiement** 

sécurisé

Votre

attestation

dans votre

boîte mail

24 H / 24

**7 Jours / 7** 

www.leprobant.fr

Le Probant N° 1015 Page 8 Vendredi 19 janvier 2024